

ACTION SOCIALE DE LA BRANCHE RETRAITE OFFRES DE SERVICE 2024

L'action sociale de la branche retraite a pour objectif prioritaire la prévention des risques liés au vieillissement selon trois niveaux d'actions :

1^{er} niveau : la délivrance d'information et de conseils en prévention

Cible : *ensemble des retraités*

2^{ème} niveau : l'organisation d'ateliers de prévention (programme consultable sur le site internet Bien Vieillir : <https://www.pourbienvieillir.fr>)

Cible : *retraités "installés" dans la retraite*

3^{ème} niveau : l'accompagnement du maintien à domicile des publics fragilisés

Cible : *retraités fragilisés ressortissants du RG (Régime Général) et de la FPE (fonction publique d'état)*

Dans le cadre d'une évaluation des besoins et si le besoin est avéré, un plan d'actions personnalisé peut être proposé après examen de l'éligibilité en raison d'une situation d'isolement, de ressources, d'âge, de santé et d'un niveau d'autonomie en GIR 5 ou 6.

L'évaluateur est amené à compléter **la grille AGGIR** permettant de déterminer le niveau d'autonomie. Si la personne est en GIR 1 à 4, l'évaluateur établit le plan d'aide dans le cadre de la procédure de reconnaissance des évaluations entre la Carsat et le Conseil Départemental.

S'agissant de la grille FRAGIRE, l'objectif est d'évaluer les risques de fragilité sur les déterminants les plus significatifs (chutes, Idées suicidaires ...). La complétude de cette grille permet d'identifier le besoin potentiel d'aide humaine. **Ce résultat est indicatif et il appartient à l'évaluateur d'examiner globalement le contexte de vie de la personne âgée pour faire ses préconisations.**

La mise en œuvre de la prestation "Aide à domicile" ainsi que des offres diversifiées s'appuie sur un réseau de **services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) conventionnés avec la CARSAT Rhône-Alpes** (liste consultable sur le site Internet de la Carsat <https://www.carsat-ra.fr/home/partenaires/partenaires-de-laction-sociale/des-outils-a-votre-service.html>).

Le paiement par forfait des prestations autres que l'aide à domicile ne s'effectue qu'à titre exceptionnel, en cas d'absence de services conventionnés sur le territoire.

Les plans d'aide comportant 3 prestations différentes pourront générer l'activation **d'un forfait coordination**. Cette mission assurée par des services d'aide à domicile conventionnés au titre de la coordination, permet au retraité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé tout au long de la mise en œuvre de son plan d'aide. **Il appartiendra à l'évaluateur de juger de l'opportunité ou non de la mise en place du forfait coordination (à partir du profil du demandeur, de l'évaluation multidimensionnelle, des besoins identifiés et du plan d'aide préconisé) et de recueillir l'approbation du retraité pour son activation.**

Sommaire

Prestations accompagnement et prévention à domicile	Page 4
Prestations forfait prévention	Page 5
Cadre de vie et sécurité à domicile	
Aides techniques	Page 5
Assistance et Sécurité	Page 5
Gros travaux d'entretien	Page 6
Petits travaux	Page 6
Mobilité et lien social	
Transport accompagné	Page 7
Programme Seniors en vacances	Page 8
Orientation vers les centres sociaux	Page 8
Soutien personnalisé	
Soutien psychologique	Page 9
Aide aux aidants	Page 9
Conseils en prévention à domicile	Page 10
Offre collective de prévention	Page 11
Vie quotidienne	
Livraison de courses à domicile	Page 12
Portage de repas	Page 12
Orientation aide à domicile momentanée	Page 13
Aide à l'hébergement temporaire / Accueil de jour et Accueil de nuit	Page 13
Prestations temporaires (Aide aux situations de rupture)	Page 14
Prestations liées au logement (hors OSCAR)	Page 15

Prestations « accompagnement et prévention à domicile »

ACCOMPAGNEMENT ET PREVENTION A DOMICILE		
Définition	Taux horaire	Bénéficiaire du paiement
<p>ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE</p> <p>AIDE AU DEPLACEMENT PEDESTRE DE PROXIMITE: Petits déplacements de proximité et accompagnement au bras, à pied à l'aide d'aide technique ou avec un fauteuil roulant</p> <p>AIDE A LA PREPARATION DES REPAS (Préparation des repas, Prévision des menus, Aide à la constitution de la liste de courses, achat des courses et rangement des courses, Alerte en cas de situation nécessitant des conseils en nutrition)</p> <p>ACCOMPAGNEMENT A LA TOILETTE (Aide à la toilette ponctuelle non réalisable par les SSIAD, aide à l'habillage / déshabillage, Aide à l'hygiène corporelle (dos, pieds), Coiffage, Surveillance pendant le bain ou la douche)</p>	<p>Semaine (hors week-end) : 26.30 €</p> <p>Dimanche et jours fériés : 29.50 €</p> <p>Il s'agit d'un <u>taux horaire de référence</u>, déduction faite de la participation du bénéficiaire en fonction de ses ressources.</p> <p>Crédit d'impôt : informer les familles sur le crédit d'impôt pour les dépenses liées à l'aide à domicile. Le crédit d'impôt est égal à 50 % des dépenses supportées dans la limite annuelle de 12 000 €, que l'on soit imposable ou non. Pour plus d'information : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/aides-financieres/les-aides-fiscales-pour-laide-domicile</p>	<p>Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement</p> <p>Liste des prestataires conventionnés avec la Carsat consultable sur le site Internet de la Carsat : https://www.carsat-ra.fr/home/partenaires/partenaires-de-laction-sociale/des-outils-a-votre-service.html).</p>
<p>« BIEN DANS SON CORPS, BIEN DANS SON ASSIETTE » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide au déplacement pédestre de proximité • Aide à la préparation de repas <p>Aide complémentaire à préconiser en fonction de la situation du retraité dans la limite de 11h par an.</p> <p>Nous sommes en attente d'instructions complémentaires de la part de la CNAV</p>	<p>Semaine (hors week-end) : 26.30 €</p> <p>Dimanche et jours fériés : 29.50 €</p>	<p>Tiers Payant avec les prestataires conventionnés exclusivement</p>

Prestations « forfaits prévention »

Prise en charge à 100 % par l'Assurance retraite dans la limite d'un plafond maximal fixé à **500 €** par an et par bénéficiaire

Si le cumul des prestations dépasse 500 €, l'évaluateur peut diminuer les montants forfaitaires

Cadre de vie et sécurité à domicile

Aides techniques
Assistance et sécurité
Gros travaux d'entretien
Petits travaux

AIDES TECHNIQUES Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile		
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Aides techniques permettant de préserver l'autonomie quelle que soit la nature de ces aides techniques :</p> <p>Consulter les sites internet :</p> <p>https://bien-chez-soi.lassuranceretraite.fr/</p> <p>http://www.elsa.criasmieuxvivre.fr/</p> <p>http://dominno.tasda.fr/</p>	<p>Aides non cumulables:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petites aides techniques à 51 € maximum quel que soit le nombre de petites aides techniques • Aides techniques plus conséquentes à 103 € maximum • Aides techniques à 154 € maximum pour l'achat d'un climatiseur, rampes d'accès ou de toute aide technique d'un montant équivalent 	<p>Versement en une fois au retraité selon valorisation de l'évaluateur <i>(Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle)</i></p> <p><i>Lors de la visite de réexamen, afin de s'assurer de la bonne utilisation des fonds, l'évaluateur vérifiera l'achat de l'aide technique. Si l'achat n'est pas réalisé, la Carsat sera avertie via une fiche alerte dans PPAS.</i></p>
ASSISTANCE ET SECURITE Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile		
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
Abonnement de téléassistance	Montant maximum 500 € par an	Prestataire conventionné obligatoire

GROS TRAVAUX D'ENTRETIEN		
<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>		
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Tous travaux de gros nettoyage, désinfection, assainissement, de salubrité à l'intérieur ou à l'extérieur répondant aux critères d'hygiène de sécurité.</p> <p>⇒ Dans un but d'hygiène, de salubrité et dans des conditions de sécurité pour l'intervenant</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lessivage des plafonds, des murs, des sols, ... • Désinfection des pièces : sanitaires (WC, Salle de Bain), Cuisine, placard de rangement (alimentation...) • Gros rangements 	<p>Plafond fixé à 500 € par an et par bénéficiaire</p> <p>Indiquer obligatoirement la nature des travaux</p>	<p>Retraité sur présentation de factures à la Carsat</p>
PETITS TRAVAUX		
<i>Forfaits prévention - Cadre de vie et sécurité à domicile</i>		
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Tâches élémentaires et occasionnelles</p> <p>⇒ Petit bricolage ponctuel</p> <ul style="list-style-type: none"> • Petit entretien de plomberie (changement d'un joint de robinet...), ou d'électricité (remplacement d'une ampoule...) ou d'entretien divers et de réparation (pose d'une tringle, d'un miroir, tableau...) • Déplacement et montage de meubles... • Petits travaux de jardinage : intervention en extérieur pour sécuriser les déplacements du retraité <p>⇒ Nettoyage des vitres et encadrements, et grandes surfaces (intérieures et extérieures)</p>	<p>Plafond annuel sans transmission de justificatif à la Carsat</p> <p style="text-align: center;">205 €</p>	<p>Versement en une fois au retraité selon valorisation de l'évaluateur</p> <p style="text-align: center;"><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

Mobilité et lien social

Aide à la mobilité
Orientation Programme « Sénior en vacances »
Animations dans le cadre de la lutte contre l'isolement social
Accompagnement Informatique

AIDE A LA MOBILITE		
<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>		
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Transport accompagné</p> <p>Déplacements accompagnés réalisés par une structure de service à la personne conventionnée disposant d'un service dédié et enregistré en tant que tel, distinct de l'aide-ménagère.</p> <p>Ce service peut être collectif ou individuel et ne doit pas se substituer aux transports sanitaires légers.</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Prendre le retraité en charge à son domicile avec éventuelle assistance pour descendre ou monter les escaliers, pour la fermeture des issues du logement. ⇒ Accompagner la personne jusqu'à sa destination. ⇒ Raccompagner la personne à son domicile <p>Ce service ne doit pas se substituer aux transports sanitaires légers.</p> <p>Cette prestation n'a pas vocation à financer l'achat ou le remboursement de tickets à l'unité/abonnements pour les transports en commun.</p>	<p style="text-align: center;">500 € par an en tiers payant exclusivement</p> <p style="text-align: center;">Si pas de prestataire conventionné : plafond annuel 205 €</p>	<p>Prestataire conventionné (tiers payant obligatoire)</p> <p>Versement en une fois au retraité selon valorisation de l'évaluateur</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>

AIDE AUX LOISIRS /ORIENTATION PROGRAMME « SENIOR EN VACANCES »		<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>
Définition	Modalités	Financement
<p>Offre en partenariat avec l'ANCV</p> <p>Proposition de séjours en groupe destinés à toute personne de 60 ans ou + ayant des revenus modestes afin de rompre l'isolement et de créer du lien social</p> <p>https://seniorsenvacances.ancv.com/</p>	<p>Conseiller et/ou aider les personnes à s'inscrire sur le site</p> <p>Même en l'absence de valorisation financière, à indiquer dans le plan d'aide</p>	<p>Pas de participation Carsat</p>
AIDE AUX LOISIRS /ANIMATIONS DE PROXIMITE		<i>Forfaits prévention - Mobilité et lien social</i>
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Orientation vers les centres sociaux dans le cadre de la lutte contre l'isolement social</p> <p>Fédération Départementale des Centres Sociaux</p>	<p>Offre en partenariat avec les centres sociaux</p> <p>Communiquer les coordonnées du centre social le plus proche du domicile</p> <p>Même en l'absence de valorisation financière, à indiquer dans le plan d'aide</p>	<p>Pas de participation Carsat</p>

Soutien personnalisé

Soutien psychologique

Conseil en prévention à domicile


SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Forfaits prévention -Soutien personnalisé

Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>La prestation « soutien psychologique » peut être dispensée par un psychologue privé, ou dans le cadre d'un service spécialisé</p> <p>⇒ Contribuer à un mieux être</p> <p>⇒ Intervenir en cas de crise (d'angoisse, suicidaire par exemple)</p>	<p>Plafond annuel 256 € sans transmission de justificatif à la Carsat</p> <p>Possibilité d'orienter vers une plateforme d'écoute téléphonique : https://3114.fr/</p>	<p>Versement en une fois au retraité selon valorisation de l'évaluateur</p> <p><i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p>


AIDE AUX AIDANTS


Forfaits prévention -Soutien personnalisé

Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Soutenir les aidants non professionnels</p>	<p>Orientation vers l'association « Avec Nos Proches » ou l'association « la compagnie des aidants »</p> <p> Fiche ressources aidants.pdf</p> <p>Pour les assurés résidant sur les communes de la Métropole de Lyon : Orientation vers « la Métropole Aidante » Numéro de téléphone 04 72 69 15 28 ou via le formulaire de contact.</p> <p>Permanences</p> <ul style="list-style-type: none">• Lundi de 14h à 19h• Du mardi au vendredi de 11h à 19h• Samedi de 9h à 14h	<p>Pas de participation Carsat</p>

CONSEIL EN PREVENTION A DOMICILE

Forfaits prévention -Soutien personnalisé

Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Conseils en prévention pour des rendez-vous individuels:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévention à domicile (activités physiques adaptées), - conseils en nutrition, - consultation d'ergothérapeute, - bilan en prévention. 	<p>Programme prévention à domicile : Activités Physiques Adaptées 12 séances individualisées d'activité physique adaptée pour maintenir sa forme physique et encourager la poursuite d'une activité physique régulière. Cette offre de 12 ateliers peut être renouvelée 2 fois, soit 3 fois 12 séances. Il est possible de prescrire en une seule fois 3 ateliers. Pour l'inscription utiliser le</p> <div style="text-align: center;">  FICHE ORIENTATION V12-2023 avec RGPD </div> <p>document ci-joint :</p> <p>Prestataires intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ ILO sur le secteur de la métropole de Lyon ; ○ Le CDOS de l'Isère sur le département de l'Isère ; ○ UFOLEP sur le territoire rhônalpin ; ○ Siel Bleu sur le territoire rhônalpin. <p>Conseil en nutrition : Montant maximum 168 €</p> <p>Consultation ergothérapeute : Uniquement pour les retraités relevant des caisses AGIRC-ARRCO et âgés de 75 ans et + (<i>sans valorisation financière dans le plan d'aide</i>) https://www.agirc-arrco.fr/mes-services-particuliers/</p> <p>Bilan en prévention Carsat : avec une auto-évaluation en ligne accessible sur le site internet de la Carsat (www.carsat-ra.fr/les_service+/retraités/réaliser mon bilan en prévention) ou par envoi par courrier. Contact Emilie Jourdan 04 72 91 97 13</p>	<p>Même en l'absence de valorisation financière, à indiquer dans le plan d'aide. Gratuit pour les bénéficiaires, paiement direct aux prestataires intervenants</p> <p>Versement en une fois au retraité selon valorisation de l'évaluateur <i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i></p> <p>Prise en charge Agirc Arrco</p> <p>Gratuit pour les bénéficiaires</p>

OFFRE COLLECTIVE EN PREVENTION		Forfaits prévention -Soutien personnalisé
Définition	Modalités	Financement
<p>Information et sensibilisation des retraités à la prévention pour Bien Vieillir</p> <p>13 thématiques de prévention et de lien social</p> <p>Bien dans ma vie après 60 ans : Bienvenue à la retraite, bien vivre sa retraite, Initiation au numérique</p> <p>Bien dans mon corps Equilibre, activité physique, bien manger/ bien bouger</p> <p>Bien dans mon environnement Bien chez soi, à pied en toute sécurité, mobilité et sécurité des conducteurs seniors</p> <p>Bien dans ma tête et avec les autres : Mémoire, bien-être et estime de soi, mieux vivre son stress, sommeil, audition</p>	<p>⇒ Mise en œuvre d'actions collectives de prévention pour Bien-Vieillir sur le territoire rhônalpin</p> <p>Séances d'une à deux heures selon la thématique abordée. Réalisation en présentiel ou distanciel</p> <p>Pour l'inscription utiliser la fiche ci-jointe :</p>  <p>FICHE ORIENTATION V12-2023 avec RGPD.</p> <p>Même en l'absence de valorisation financière, à indiquer dans le plan d'aide</p>	<p>Gratuit pour les bénéficiaires</p>

Vie quotidienne

Livraison de courses à domicile
Portage de repas
Orientation Aide à Domicile Momentanée
Aide à l'Hébergement Temporaire Accueil de jour et Accueil de nuit


LIVRAISON DE COURSES A DOMICILE			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement	
Il peut s'agir de livraison de courses alimentaires, de médicaments, de livres, de journaux....	Plafond annuel réglé sans transmission de justificatif à la Carsat : 103 €	Versement en une fois au retraité selon valorisation de l'évaluateur <i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i>	
PORTAGE DE REPAS			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement	
Livraison de repas La Caisse ne participe pas au financement des repas pris en structure	Si prestataire conventionné : Montant maximum 500 € par an Coût du portage uniquement. Le coût des repas n'est pas pris en compte. Si pas de prestataire conventionné : Montant annuel 205 € maximum	Prestataire conventionné en tiers payant Versement en une fois au retraité selon valorisation de l'évaluateur <i>Le bénéficiaire conserve ses factures pendant 2 ans en cas de contrôle</i>	

ORIENTATION AIDE A DOMICILE MOMENTANEE			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Mode de paiement	Financement	
Pour les bénéficiaires de 75 ans et +	Offre AGIRC – ARRCO https://www.agirc-arrco.fr/mes-services-particuliers/ Même en l'absence de valorisation financière, à indiquer dans le plan d'aide	Pas de participation Carsat	

AIDE A L'HEBERGEMENT TEMPORAIRE / Accueil de jour et Accueil de nuit			<i>Forfaits prévention -Vie quotidienne</i>
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement	
Aide à l'hébergement temporaire : Accueil de jour et accueil de nuit	Plafond fixé à 500 € par an et par bénéficiaire Indiquer obligatoirement coordonnées de la structure	Retraité sur présentation de factures à la Carsat	

Prestations temporaires

SORTIE D'HOSPITALISATION/SITUATION DE RUPTURE		
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Aide à Domicile après hospitalisation <u>Dossier instruit par les services sociaux des établissements de santé dans le délai limite de 15 jours après la sortie d'hospitalisation</u></p> <p>Aide aux situations de rupture Retraité fragilisé momentanément par un veuvage, l'entrée en établissement du conjoint ou un déménagement</p>	<p>Durée de 3 mois</p> <ul style="list-style-type: none"> • 54 h d'aide à domicile maximum pour les 3 mois • Forfait prévention de 300 € maximum 	<p>Heures d'aide à domicile et téléassistance : Prestataire conventionné exclusivement (Tiers payant)</p> <p>Pour les autres prestations : tiers payant en priorité ou paiement au retraité si pas de prestataire conventionné sur le territoire</p>

SOUTIEN AU CONJOINT SURVIVANT		
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Secours financier accordé aux conjoints survivants d'un assuré TI sous certaines conditions sur production de factures ou de devis ou de tout autre document justifiant d'un déséquilibre budgétaire lié au décès du conjoint.</p>	<p>Aide d'un montant maximum de 2000 €</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La demande doit être déposée dans le délai d'un an suivant le décès • Le conjoint décédé devait être retraité majoritaire au régime des travailleurs indépendants ou avoir cotisé majoritairement à ce régime • Le conjoint survivant ne doit pas avoir perçu le capital décès de la CPAM • Le demandeur doit vivre seul au moment de la demande <p>Dossier à compléter :</p>  <p>DAS202_0323_Demande_soutien_conjoint_si</p>	<p>Aide payée au conjoint survivant</p>

Prestations liées à l'habitat (Hors OSCAR)

TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT OU LIES A LA PRECARITE ENERGETIQUE : AIDES DE L'ANAH (AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT)		
Définition	Modalités	Financement
<p>Travaux liés à l'adaptation du logement : Ma Prime Adapt</p> <p>Travaux liés à la précarité énergétique : Ma prime Rénov</p>	<p>Orienter le retraité vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le site https://france-renov.gouv.fr/ , le service public de la rénovation de l'habitat, porté par l'État avec les collectivités locales, et piloté par l'Agence nationale de l'habitat, ○ L'Agence nationale de l'habitat joignable au 0 808 800 700 (<i>service gratuit + prix appel</i>) ○ Ou un prestataire habitat, organisme qui peut aider le retraité à monter et à suivre son dossier. 	<p>Pas de participation Carsat</p>

SECOURS ENERGIE		
Définition	Modalités	Bénéficiaire du paiement
<p>Aide financière accordée aux retraités en cas de difficulté d'acquittement des frais de chauffage de leur logement.</p>	<p>Aide forfaitaire : 217 € accordée une seule fois sur 3 ans</p> <p>Le demandeur doit solliciter directement la Carsat par courrier ou par mail : contact.aides-indivuelles@carsat-ra.fr</p> <p>Les ressources doivent être inférieures à la tranche 4 du barème OSCAR.</p>	<p>Retraité sur présentation de factures à la Carsat</p> <p>Fournisseur d'énergie si présentation de devis à la Carsat</p>